

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE VALENCE
CANTON DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
COMMUNE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 17 novembre 2020**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORIOT

Intercommunalité / urbanisme – compétence urbanisme **(2020-140)**

Dans le cadre de la Loi ALUR du 24 mars 2014, la communauté d'agglomération a vocation à devenir compétente de plein droit en matière de PLU. Ce transfert de compétence doit devenir effectif au 1^{er} janvier 2021, suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaire en 2020.

Ce transfert de compétence n'oblige toutefois pas Arche Agglomération à initier immédiatement une procédure d'élaboration du PLU intercommunal (PLUI) en janvier prochain, mais à compter de cette date, chaque procédure communale de révision d'un PLU déclenchera automatiquement l'élaboration d'un PLUI.

Toutefois, la Loi prévoit un droit d'opposition pour les communes, sous réserve de délibération dans les 3 mois précédant l'échéance, et si une minorité suffisante est atteinte (25% des communes représentant au moins 20% de la population).

Ce transfert de compétence au 1^{er} janvier 2021 peut apparaître précipité du point de vue de la commune de Saint-Donat, dont la dernière modification du PLU est très récente. De manière générale, d'autres communes de l'agglomération sont sur une position comparable. Par ailleurs, Arche Agglomération ne paraît pas en mesure de structurer des services à cette date pour porter ladite compétence.

Le Conseil Municipal est ainsi sollicité pour s'opposer au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité au 1^{er} janvier prochain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi 2014-366 du 24 mars 2014 dite Loi ALUR,

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 01 117-02 02 0_14 0-D

VU le courrier d'Arche Agglomération en date du 25 septembre 2020 sollicitant le positionnement de la commune sur cette question,

CONSIDERANT la nécessité et le souhait de la commune, en regard de ses projets de développement, de continuer à maîtriser les outils de planification urbaine,

REFUSE le transfert au 1^{er} janvier 2021 de la compétence « documents d'urbanisme » à la Communauté d'Agglomération,

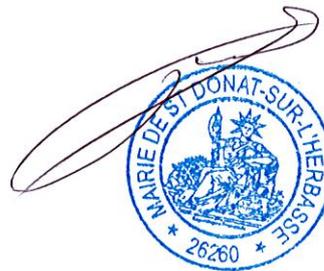
PREND ACTE de la possibilité du transfert ultérieur de la compétence,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 18 novembre 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/11/2020
Affiché le 18/11/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 novembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORIOT

**Crise sanitaire – remboursement à l'agglomération des achats groupés
(2020-141)**

Pour rappel, lors de la crise sanitaire du printemps dernier, Arche Agglomération a organisé des commandes groupées pour des masques et gel hydroalcooliques.

Il convient désormais que les communes membres remboursent leurs quote-part respectives, selon les éléments suivants :

- Masques : 4 106 masques livrés à Saint-Donat, au coût unitaire résiduel pour la commune de 0.98 € (soit 1/3, les 2/3 du coût unitaire étant pris en charge par l'agglomération), pour coût total de 4 010.45 €.
- Gels hydroalcooliques : 1 bidon de 25 litres livré à Saint-Donat, au coût unitaire de 195 €.

Le Conseil Municipal est ainsi sollicité pour autoriser le remboursement de 4 205.45 € à Arche Agglomération au titre de cette procédure groupée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision du Conseil des Maires de l'agglomération du 7 octobre 2020,

VU l'état des achats et des quotes-parts respectives, fourni par Arche Agglomération,

DECIDE de procéder au remboursement de la somme de 4 205.45 € à Arche Agglomération, somme correspondant aux achats effectués par celle-ci selon les éléments ci-dessus,

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 01 117-02 02 0_14 1-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 18 novembre 2020.

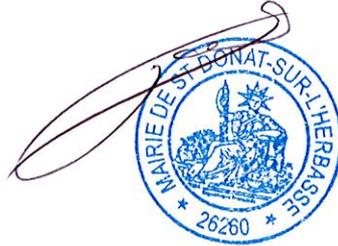
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 18/11/2020

Affiché le 18/11/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 novembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORIOT

**Intercommunalité / assainissement – transfert du résultat de
l'assainissement et convention de coopération
(2020-142)**

Pour rappel, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») a attribué, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Les budgets des services eau potable et assainissement sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT.

L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives à ce service dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo et la Commune de Saint-Donat ont conjointement décidé de transférer les résultats de clôture du budget annexe de l'Assainissement pour permettre à ARCHE Agglo de financer les charges des services transférés sans devoir emprunter une somme qui a été déjà financée par l'utilisateur.

Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes d'Arche Agglo et de la commune.

Pour mémoire, la convention de coopération signée entre Arche Agglo et la Commune au titre de l'exploitation du service Eau et Assainissement Collectif prévoit le transfert des excédents du budget annexe de la commune, en vertu du principe que chaque euro transféré de ce budget annexe soit investi sur le territoire de la commune dans le cadre d'un programme de travaux établi conjointement.

C'est par un avenant à cette convention (joint en annexe) qu'est fixé ce programme d'investissements qui sera réalisé sur les exercices 2020 à 2023 sur le territoire de la commune, en contrepartie de ce transfert d'excédent.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver le transfert des excédents 2019 du budget annexe de l'assainissement, à savoir :

- Section d'exploitation : 236 865.73 €
 - Section d'investissement : 338 343.64 €
- Soit un résultat net global de 575 209.37 €

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 01 11 7-02 02 0_142-D

Par ailleurs, le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant à la convention de coopération qui fixe le programme d'investissements à réaliser par Arche Agglomération en contrepartie du transfert, à savoir :

- Réseau d'assainissement de la zone du nouveau collège de l'Herbasse (estim 130 000 €)
 - Réseau d'assainissement rue A. France (estim 48 562 €)
 - Mise en séparatif réseaux centre historique (estim provision 400 000 €)
- Soit un total de 578 562.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, attribuant notamment la compétence assainissement à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2020,

VU la Loi n°2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2020,

VU les articles L2224-1 et L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, posant le principe d'équilibre financier des SPIC eau et assainissement,

VU les résultats du compte administratif du budget annexe de l'assainissement de la commune constatés au 31/12/2019, validés par la délibération 2020-099 du 30 juillet 2020,

APPROUVE le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2019 du budget annexe de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération Arche Agglo comme suit :

- Section d'exploitation : + 236 865.73 €
 - Section d'investissement : + 338 343.64 €
- Soit un résultat net global de + 575 209.37 €

PRECISE que le transfert de l'excédent d'exploitation s'effectuera par émission d'un mandat au compte 678 d'un montant de 236 865.73 €,

PRECISE que le transfert de l'excédent d'investissement s'effectuera par émission d'un mandat au compte 1068 d'un montant de 338 343.64 €,

APPROUVE le programme d'investissement fixé par avenant à la convention de coopération, joint en annexe,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires au transfert de ces excédents et à la mise en œuvre du programme d'investissements,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 18 novembre 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 18/11/2020

Affiché le 18/11/2020

The image shows a blue ink signature of Claude Fourel, the Mayor of Saint-Donat-sur-l'Herbasse, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE' and the number '26260'.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 01 117-02 02 0_142-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 novembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORIOT

Finances – Budget Supplémentaire – intégration du résultat 2019 (2020 – 143)

Pour rappel en début d'année, sous la précédente municipalité, a été pris la décision d'affecter le résultat 2019 intégralement en fonctionnement, en respect du principe de la liberté laissée à la municipalité suivante de faire ses choix budgétaires.

Ces choix étant clarifiés, il convient de procéder à la transcription de l'affectation du résultat qui avait été décidée par un Budget Supplémentaire, puis dans un second temps prendre une décision modificative actant une réorientation des priorités.

En l'occurrence, c'est l'objet du Budget Supplémentaire du budget principal dont les écritures peuvent se détailler de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		RECETTES	DEPENSES
002	résultat reporté	291 265,42	
70	produits des services et du domaine		011 charges à caractère général
73	impôts et taxes		012 charges de personnel
74	dotations et participations		65 autres charges de gestion courante
75	autres produits de gestion courante		014 atténuation de produits
76	produits financiers		66 charges financières
77	produits exceptionnels		67 charges exceptionnelles
78	reprises de provisions		68 dotations et provisions
			022 dépenses imprévues

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

013	atténuations de charges				
042	opérations d'ordre entre sections			042	opérations d'ordre entre sections
				023	virement à l'investissement
	TOTAL	291 265,42	-	TOTAL	291 265,42
	INVESTISSEMENT				
		RECETTES			DEPENSES
001	<i>résultat reporté</i>			001	<i>résultat reporté</i>
13	subventions d'investissement				576 231,33
16	emprunts et dettes				
20	immobilisation incorporelles			20	immobilisations incorporelles
204	subventions d'équipement			204	subventions d'équipement
21	immobilisations corporelles			21	immobilisations corporelles
22	immobilisations reçues en affectation			21	- 99 892,75
23	immobilisations en cours			23	immobilisations en cours
				23	- 434 324,54
10	dotations fonds divers & réserves			27	Autres créances immobilisées
1068	excédents de fonctnmt capitalisés			10	dotations fonds et réserves subventions
024	produits des cessions d'immobilisations			13	d'investissement
041	opérations patrimoniales			16	emprunts et dettes
040	opérations d'ordres entre sections			020	dépenses imprévues
021	virement du fonctionnement			020	- 42 014,04
				041	opérations patrimoniales
				040	opérations d'ordres entre sections
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00
	reports			reports	
	TOTAL AVEC REPORTS	0,00	-	TOTAL AVEC REPORTS	0,00

Le Budget Supplémentaire du budget principal s'équilibre :

- En fonctionnement à 291 265.42 €
- Investissement à 0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 12 novembre 2020,

VU le Budget Primitif 2020 – budget général,

VU la proposition de Budget Supplémentaire telle que figurée ci-dessus

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2020 tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 18 novembre 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

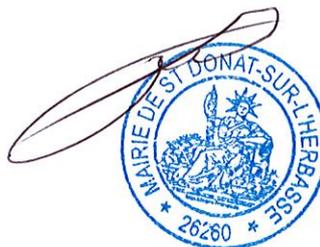
Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations

- dossier

Transmis en Préfecture le 18/11/2020

Affiché le 18/11/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212603013-20201117-02020_143-0

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 novembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
 Nombre de Conseillers en exercice : 27
 Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORiot Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORiot

Finances – Décision Modificative n°3
(2020 – 144)

A la suite du point précédent, il convient de prendre une décision modificative de fin d'année ajustant les crédits et actant la réorientation de certaines priorités de l'investissement, tout en tenant compte des programmes déjà engagés.

C'est l'objet de la Décision Modificative n°3 du budget principal dont les écritures peuvent se détailler de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		RECETTES		DEPENSES	
002	résultat reporté				
70	produits des services et du domaine			011	charges à caractère général - 29 000,00
73	impôts et taxes			012	charges de personnel 29 000,00
74	dotations et participations			65	autres charges de gestion courante
75	autres produits de gestion courante			014	atténuation de produits
76	produits financiers			66	charges financières
77	produits exceptionnels			67	charges exceptionnelles
78	reprises de provisions			68	dotations et provisions
				022	dépenses imprévues - 300 000,00
013	atténuations de charges				
042	opérations d'ordre entre sections			042	opérations d'ordre entre sections
				023	virement à l'investissement
TOTAL		-	-	TOTAL	

REÇU EN PRÉFECTURE
 le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

INVESTISSEMENT		RECETTES	DEPENSES	
001	résultat reporté		001	résultat reporté
13	subventions d'investissement	252 123,75	20	immobilisations incorporelles
16	emprunts et dettes		204	subventions d'équipement
20	immobilisation incorporelles		21	immobilisations corporelles
204	subventions d'équipement		23	immobilisations en cours
21	immobilisations corporelles		27	autre créances immobilisées
22	immobilisations reçues en affectation		10	dotations fonds et réserves
23	immobilisations en cours		13	subventions d'investissement
10	dotations fonds divers & réserves		16	emprunts et dettes
1068	excédents de fonctnmt capitalisés		020	dépenses imprévues
024	produits des cessions d'immobilisations		041	opérations patrimoniales
041	opérations patrimoniales		040	opérations d'ordres entre sections
040	opérations d'ordres entre sections			
021	virement du fonctionnement	300 000,00		
TOTAL		552 123,75	TOTAL	552 123,75
reports			reports	
TOTAL AVEC REPORTS		552 123,75	TOTAL AVEC REPORTS	552 123,75

La Décision Modificative n°3 du budget principal s'équilibre :

- En fonctionnement à 0.00 €
- Investissement à 552 123.75 €
-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 12 novembre 2020,

VU le Budget Primitif 2020 – budget général,

VU la proposition de Décision Modificative n°3, telle que figurée ci-dessus

APPROUVE la Décision Modificative n°3 telle que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 18 novembre 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 18/11/2020

Affiché le 18/11/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 novembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORIOT

**Finances – liaison douce collège – centre-ville,
demande de cofinancement à la Région
(2020 – 145)**

Pour mémoire, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 30 juillet dernier, a lancé la procédure administrative de déclaration d'utilité publique pour la réalisation de la voie douce entre le futur collège de l'Herbasse et le centre-ville.

Cette voie douce, le long de l'actuelle RD 67 dite route de Valence, doit être réalisée pour l'échéance d'ouverture du nouveau collège, en partenariat étroit avec les services de la voirie départementale.

A terme, il est envisageable que le tronçon de voie, depuis le nouveau rond-point du collège vers celui de l'entrée de ville actuelle, devienne voie communale.

L'aménagement de la voie douce sur ce tronçon va donc au-delà de l'aspect utilitaire de circulation des collégiens, et doit s'envisager comme la future entrée de ville côté ouest.

C'est ainsi à plusieurs titres que le Département de la Drôme peut intervenir pour cofinancer le projet, estimé à 1 372 189.89 € HT, et comprennent les principaux postes suivants :

Travaux préparatoires et terrassements :	110 177.20 € HT
Chaussées et trottoirs, signalétique :	502 909.50 € HT
Bordures, caniveaux, maçonneries, ... :	246 125.00 € HT
Assainissement EP :	92 957.00 € HT
Autres réseaux :	102 653.00 € HT

Espaces verts, mobiliers :	128 650.00 € HT
Maîtrise d'œuvre :	97 777.21 € HT
Missions CT - CSPS :	5 000.00 € HT
Topographie :	4 000.00 € HT
Divers, imprévus, actualisation, publicité :	81 941.08 € HT
Total :	1 372 189.89 € HT

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes un dossier de subvention du montant correspondant aux critères d'éligibilité de la commune.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 12 novembre 2020,

SOLLICITE la Région Auvergne Rhône-Alpes pour une subvention sur le programme de réalisation d'une voie douce et entrée de ville entre le nouveau collège et le centre-ville,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de la Région le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Abstention(s) : 2 (Roland Grenier, Galia Weiss)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 18 novembre 2020.

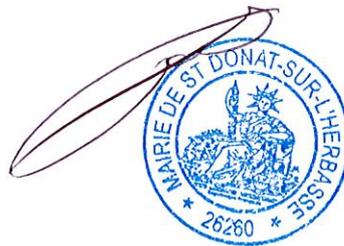
Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 18/11/2020

Affiché le 18/11/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 novembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORIOT

Finances – réfection centre ancien, demande de cofinancement à la Région (2020 – 146)

Pour mémoire, à l'automne 2019, la commune a lancé une consultation afin d'engager une réfection complète des réseaux du centre ancien du village (rues Pasteur, Berlioz, Montchorel, de l'Asile, Bodin, V Hugo ouest), étant précisé que ce chantier devra être mis en œuvre par Arche Agglomération pour l'essentiel, au titre de sa reprise de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Le montant global de ce marché notifié est de 933 588. 58 € HT, même si tous les postes ne relèveront pas exclusivement de la compétence assainissement de l'agglomération, la limite entre compétence « assainissement » et « pluvial » restant à établir avec celle-ci.

Indépendamment de cette discussion à finaliser, la commune doit lancer une consultation distincte pour les travaux de réfection des surfaces du centre ancien, qui, elles, demeurent bien de sa compétence. L'exécution des deux marchés publics de travaux (agglomération pour les réseaux, commune pour les surfaces) devra naturellement se faire en bonne coordination pour minimiser les impacts importants subis par les riverains

La Région Auvergne Rhône-Alpes peut intervenir pour cofinancer le projet, estimé à 752 466.94 € HT, et comprenant les principaux postes suivants :

Terrassements - voiries :	632 526.90 € HT
Réseaux (autres que EU-EP) :	24 094.50 € HT
Divers & imprévus 5% :	32 851.07 € HT
<i>Sous-total travaux :</i>	<i>689 452.47 € HT</i>

Maitrise d'œuvre :	46 496.45 € HT
Autres :	16 518.02 € HT
Total :	752 466.94 € HT

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes un dossier de subvention du montant correspondant aux critères d'éligibilité de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 12 novembre 2020,

SOLLICITE la Région Auvergne Rhône-Alpes pour une subvention sur le programme de réfection des voies et espaces publics du centre ancien du village,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de la Région le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 18 novembre 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 18/11/2020

Affiché le 18/11/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 novembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORIOT

**Finances – réhabilitation du Parc Bert,
demande de cofinancement à la Région
(2020 – 147)**

Le Parc public Bert s'est progressivement dégradé depuis de nombreuses années, accroissant petite délinquance et incivilités, et présente aujourd'hui un état qui nécessite la construction d'un projet global.

L'objectif est une réhabilitation d'ensemble du parc public qui structure le centre-ville, afin d'en faire un lieu agréable, vivant, et permettant d'accueillir certaines pratiques de loisirs. Cet espace doit devenir un lieu attractif qui valorise l'image de Saint Donat.

La Région Auvergne Rhône-Alpes peut intervenir pour cofinancer le projet, estimé à 445 259.00 € HT, dont les principaux postes sont :

Réhabilitation de l'étang :	104 676.00 € HT
Circulations, abords et maçonneries :	96 622.00 € HT
Végétaux & installations techniques :	15 070.00 € HT
Terrains pétanque :	30 950.00 € HT
Mobiliers sportifs et de loisirs, kiosque :	128 371.00 € HT
Eclairage Public :	67 870.00 € HT
Divers (levé topo, plan exé,...) :	1 700.00 € HT

Total : 445 259.00 € HT

REÇU EN PREFECTURE
le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes un dossier de subvention du montant correspondant aux critères d'éligibilité de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 12 novembre 2020,

SOLLICITE la Région Auvergne Rhône-Alpes pour une subvention sur le programme de réhabilitation globale du parc public Bert,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de la Région le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 18 novembre 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 18/11/2020

Affiché le 18/11/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 novembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORIOT

**Finances – amélioration de performance énergétique de bâtiment,
demande de cofinancement au SDED26
(2020 – 148)**

Pour mémoire, lors de sa délibération du 11 septembre 2018, la commune a adhéré au service de conseil en énergie du SDED territoire d'Énergie.

A ce titre, outre les conseils et études en la matière, elle peut bénéficier de subventions à chaque opération d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Celles-ci correspondent à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) par le SDED auprès des diverses autorités organisatrices de distribution de l'énergie.

C'est le cas dans le cadre du programme de travaux de la réhabilitation extension de l'Hôtel de Ville. Le cofinancement s'établit à 50% d'une dépense éligible de 20 000 € HT, puis 20% supplémentaire jusqu'à 50 000 € HT (soit potentiellement 20 000 € de subvention)

Le montant de ces travaux induisant l'amélioration énergétique s'établit comme suit:

Lot5 menuiseries extérieures mixtes bois aluminium :	71 940,10 € HT
Lot6 serrurerie, dispositif de brise-soleils orientables motorisés :	15 767,00 € HT
Lot9 doublages extérieurs des murs :	20 140,00 € HT
Lot9 isolation thermique sur faux-plafonds :	2 324,00 € HT
Lot chaudière clim dble flux et pompe à chaleur :	51 672,38 € HT
Lot luminaires LEDs basse consommation :	
TOTAL :	

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer auprès du SDED26 Territoire d'Energie un dossier de subvention du montant correspondant aux critères d'éligibilité de la commune.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 12 novembre 2020,

SOLLICITE le SDED26 – Territoire d'Energie pour une subvention au titre du dispositif d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, selon le règlement en vigueur,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services du SDED le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

CONTRE(S) :1 (Roland Grenier)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 18 novembre 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 18/11/2020

Affiché le 18/11/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 novembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORIOT

Finances – admission de produits en non-valeur
(2020 – 149)

Madame la Trésorière municipale a transmis en mairie un état relatif à des produits communaux pour lesquels un recouvrement n'a pu aboutir, ces créances étant irrécouvrables

Il s'agit en l'occurrence de 60 créances afférentes aux exercices 2012 à 2019, pour lesquelles les poursuites et actes se sont révélés infructueux, qui concernent le budget principal.

Total des créances : **2 296.88 € €**

A noter : sur ce total, certaines créances relèvent de l'assainissement (redevance pollution pour 118.13 € et redevance modernisation des réseaux pour 42.81 €)

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour admettre ces titres en non-valeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 12 novembre 2020,

ADMET en non-valeur comptable les sommes ci-dessus mentionnées présentées par le Trésor Public, considérant les créances définitivement éteintes :

- Etat 2020 : admission totale pour un montant de 2 296.88 €

AUTORISE M. le Maire ou son représentant signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 01117-02 020_149-D

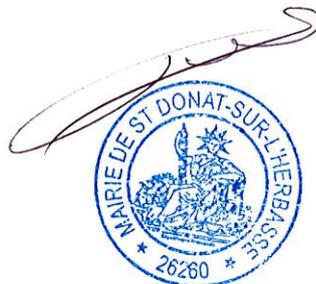
Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 18 novembre 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 18/11/2020
Affiché le 18/11/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 novembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORIOT

Réseaux – renforcement électrique (poste Unico)
(2020 - 150)

Afin d'assurer la desserte de la zone autour du poste Unico, rue des Sables et Prés de Gaud, le SDED (Syndicat Départemental d'Electrification de la Drôme) peut intervenir pour renforcer le réseau basse tension.

S'agissant d'un projet de développement du réseau de distribution publique, aucune participation financière de la commune n'est requise.

Néanmoins, elle doit en approuver le principe et le plan de financement comme suit :

Dépense prévisionnelle (dont 72.45 € frais de gestion) :	1 521.45 € HT
Financements SDED :	1 521.45 €
Participation communale :	0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts, et la convention de concession entre le SDED et EDF,

APPROUVE le plan de financement, étant précisé qu'aucun montant ne reste à la charge de la collectivité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 01117-02 020_15 0-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 18 novembre 2020.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/11/2020
Affiché le 18/11/2020

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 novembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORIOT

Réseaux – raccordement électrique (poste ZA Ouest) pour alimenter la zone collège, gymnase, caserne SDIS (2020 - 151)

Afin d'assurer le raccordement de la zone du nouveau collège, du gymnase et de la nouvelle caserne SDIS, le SDED (Syndicat Départemental d'Electrification de la Drôme) peut intervenir pour assurer l'extension du réseau basse tension.

S'agissant d'un projet de raccordement en lien avec un projet d'urbanisme d'un tiers, qui constitue par ailleurs des équipements publics exceptionnels, la participation financière de la commune fera l'objet d'un remboursement par ce dernier.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépense prévisionnelle (dont 5 085.92 € frais de gestion) :	106 804.37 € HT
Financements SDED :	42 732.75 €
Participation communale :	64 082.62 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts, et la convention de concession entre le SDED et EDF,

APPROUVE le plan de financement, **SOUS RESERVE** que le montant à la charge de la collectivité, lui soit remboursé par les porteurs des constructions en question,

DECIDE de solliciter Arche Agglomération sur un cofinancement du montant restant à charge, étant précisé qu'il correspond aussi à une logique de viabilisation d'une zone d'activité économique,

AUTORISE le Maire ou son représentant à négocier les points ci-dessus et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 01117-02 020_151-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 18 novembre 2020.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 18/11/2020

Affiché le 18/11/2020

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 novembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORIOT

**Intercommunalité / urbanisme – renouvellement de la convention
service ADS
(2020-152)**

Pour rappel, la commune de Saint Donat adhère au service d'instruction des autorisations d'urbanisme, service mutualisé mis en œuvre par Arche Agglomération.

Ainsi, le service ADS (Autorisations des Droits des Sols) instruit pour le compte de la commune les actes suivants :

- Permis de construire (et permis modificatifs),
- Certificat d'Urbanisme opérationnel,
- Permis d'aménager,
- Permis de démolir.

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre prochain, le Conseil Municipal est ainsi sollicité pour reconduire, dans le périmètre actuel ou dans un périmètre modifié, au 1^{er} janvier prochain, la convention de prestation de service pour l'instruction réglementaire des dossiers d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire la convention d'adhésion au service mutualisé Autorisation des Droits des Sols proposé par Arche Agglomération,

PRECISE que cette reconduction s'entend sur un périmètre inchangé, soit les types de dossiers tels que précisés ci-dessus,

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 01117-02020_152-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 18 novembre 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/11/2020
Affiché le 18/11/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 novembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORiot Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORiot

Environnement – état d'assiette pour la campagne 2021 (2020 – 153)

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF propose l'inscription des coupes à l'état d'assiette suivantes :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue	Année proposée par l'ONF
14	Irrégulière	120	2.4	2021	2021

Précision sur le mode de commercialisation : vente publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de coupe telle que présentée ci-dessus,

PRECISE que le mode de commercialisation sera la vente publique.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 01117-02 02 0_153-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 18 novembre 2020.

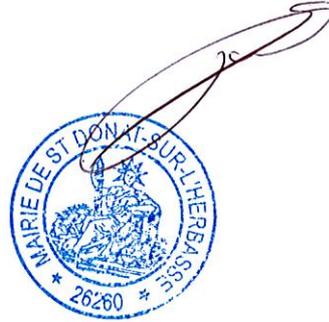
Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 18/11/2020

Affiché le 18/11/2020

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE VALENCE
CANTON DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
COMMUNE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 novembre 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORIOT

Service Public de distribution de l'eau potable
Rapport annuel sur le Prix, la Qualité du Service année 2019
(2020 - 154)

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Le Syndicat Intercommunal Eau Potable (SIEP) Valloire Galaure ayant transmis son rapport annuel de l'exercice 2019, à l'issue du Comité Syndical du 3 octobre 2020, ledit rapport est exposé au Conseil Municipal.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune (SIEV) ayant transmis son rapport annuel de l'exercice 2019, à l'issue du Comité Syndical du 15 septembre 2020, ledit rapport est exposé au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

ADOPTE les deux rapports sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable, tels que présentés ci-dessus,

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 01 117-02 02 0_154-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 18 novembre 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/11/2020
Affiché le 18/11/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE VALENCE
CANTON DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
COMMUNE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 17 novembre 2020**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. Grenier), CANET Gérard (pouvoir à MP Manlhiot), CHANAS Gislhaine (pouvoir à M Dongey), RONJAT Christophe (pouvoir à S Noiret).

ABSENT : DEGROOTE Alain

Date de la convocation 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : F. LORIOT

Culture – opération de désherbage à la médiathèque **(2020 – 155)**

Le désherbage consiste à retirer des documents & livres des collections de la médiathèque. C'est une opération à effectuer régulièrement afin d'avoir des collections à jour.

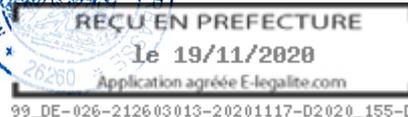
Les critères et les modalités d'élimination sont les mêmes que pour les désherbages précédents, pour le liste des ouvrages jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, AUTORISE l'opération de désherbage des ouvrages joints en annexe,
MANDATE M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 18 novembre 2020.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/11/2020
Affiché le 18/11/2020

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212603013-20201117-02020_155-D